

LA SOUPE AU CAILLOU



26 FEV
2026

SALAIRE MINIMUM UNE HAUSSE QUI IGNORE LA RÉALITÉ DES SALARIÉ · ES À FAIBLES REVENUS

NO
468

Le gouvernement du Québec a annoncé le mois dernier une hausse du salaire minimum de 0,50 \$ à compter du 1^{er} mai, ce qui le fera passer de 16,10 \$ à 16,60 \$ l'heure. Dans son communiqué de presse, le ministre du Travail, Jean Boulet, affirme que, « dans le contexte économique actuel », le salaire minimum doit évoluer de « manière équilibrée » pour à la fois préserver le pouvoir d'achat des salarié · es et ne pas nuire à la compétitivité des entreprises.

UN CONTEXTE COMMODE

Le contexte économique est une notion bien commode pour un ministre du Travail : morose, il sert à justifier une faible hausse du salaire minimum; dynamique, il sert encore à justifier une faible hausse. Car d'un côté, il ne faudrait pas fragiliser les entreprises quand elles en arrachent et, de l'autre, il ne faudrait pas les ralentir quand elles roulent à plein régime... La belle affaire!

L'équilibre qu'invoque le ministre est une fiction : il sert d'abord les profits des entreprises. Sinon, comment expliquer une aussi faible augmentation cette année, alors que le prix des aliments et celui des loyers continuent de grimper et d'accabler les ménages les moins nantis ?

Avec cette augmentation de 0,50 \$, une personne seule qui travaille 35 h par semaine toute l'année verra son revenu disponible annuel augmenter d'à peine

300 \$. Ce qui équivaut à 6 \$ par semaine, à peine de quoi s'acheter un demi-kilo de bœuf haché, s'il est en rabais dans la circulaire. Le ministre est-il au courant que, l'an passé, une personne sur cinq ayant eu recours aux services d'une banque alimentaire déclarait avoir un salaire comme principale source de revenus ?

UN DISCOURS DÉPHASÉ

Peu importe leur couleur, tous les gouvernements répètent qu'occuper un emploi constitue la voie royale pour sortir de la pauvreté. Cette affirmation a-t-elle déjà eu un fond de vérité ? C'est peu probable. Mais chose certaine, aujourd'hui, elle ne reflète pas la réalité. En 2025, il fallait un revenu annuel de 25 200 \$ à une personne vivant seule à Montréal pour uniquement couvrir ses besoins essentiels : se loger, se nourrir, se vêtir, se déplacer. Or, le nouveau taux général de 16,60 \$ l'heure ne permet de dépasser ce seuil que d'environ 2400 \$.

N'ayons donc pas peur des mots : un travailleur ou une travailleuse au salaire minimum est pauvre. Car vivre hors de la pauvreté ne se limite pas à couvrir ses besoins de base. Il faut aussi disposer d'une certaine marge de manœuvre budgétaire pour être en mesure de faire des choix et de composer avec les imprévus.

Selon l'Institut de recherche et d'informations économiques, pour disposer d'une telle

LA SOUPE AU GAILLOU



26 FEV
2026

NO
468

marge de manœuvre, une personne vivant seule à Montréal devait, en 2025, avoir un revenu disponible de 40 000 \$. Pour y parvenir, elle devait toucher un salaire de 28 \$ l'heure.

Le ministre Boulet fait remarquer dans son communiqué que, de 2019 à aujourd'hui, la hausse du salaire minimum a été supérieure à l'inflation. Soit. Mais le problème de fond demeure : le salaire minimum ne permet pas de sortir de la pauvreté. L'écart entre le revenu qui est nécessaire pour sortir de la pauvreté et le revenu que procure le salaire minimum (en incluant les transferts gouvernementaux) est au bas mot de 13 000 \$. Le fossé entre les besoins réels et le salaire minimum actuel est immense.

Il n'y a pas de magie. La manière la plus simple et la plus durable de sortir les travailleurs et travailleuses au bas de l'échelle de la pauvreté, c'est d'augmenter notablement leur salaire. C'est pourquoi le gouvernement doit planifier dès maintenant des hausses importantes sur plus d'une année, en gardant toujours à l'esprit ce principe : travailler à temps plein doit aussi vouloir dire être à l'abri de la pauvreté.

UNE TOURNÉE POUR SE PRÉPARER

Le Collectif a entrepris l'automne dernier une tournée dans les différentes régions du Québec. Son objectif est double. D'une part, mettre en lumière et déconstruire les préjugés, mythes et demi-vérités véhiculés dans le discours ambiant et qui freinent l'adoption de politiques progressistes visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté. D'autre part, porter

dans l'espace public des revendications allant en ce sens, afin de pouvoir en débattre avec les candidat·es aux prochaines élections provinciales, prévues à l'automne prochain. Il sera question plus longuement de cette tournée dans un prochain numéro. D'ici là, vous pouvez, si ce n'est pas déjà fait, prendre connaissance du manifeste et du cahier de revendications qui en forment le cœur : <https://www.pauvrete.qc.ca/manifeste/>

IN MEMORIAM

Le milieu de la lutte à la pauvreté perd l'un de ses plus ardents militants avec le décès de Sylvain Caron, survenu le 22 février dernier. Très impliqué dans le milieu communautaire de Lanaudière, Sylvain a participé à pratiquement toutes les assemblées générales du Collectif au cours des onze dernières années et siégé à son conseil d'administration pendant six ans, dont deux à titre de président.

Reconnu pour son franc-parler, Sylvain avait lancé un véritable cri du cœur sur Facebook en pleine pandémie, alors que les personnes en situation de pauvreté étaient laissées pour compte par le gouvernement : « On est tanné·es d'être pauvres. Quand est-ce qu'on va avoir un revenu décent, qui nous permette de passer le mois ? [...] On est écœuré·es, aussi, d'être rejeté·es par la population sur la base de préjugés absurdes, comme quoi on veut pas travailler, qu'on veut pas être utiles – c'est faux, archifaux ! »

Ce jour finira bien par arriver, camarade. Et ce jour-là, nous aurons une pensée pour toi.

Salut, Sylvain !